

GAZETTE DUJOUR.

FRANÇAIS, se grands évenemens se préparent; le luis en Vedette: vous ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, le vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Dimanche 21 Juillet 1793.

FRANCE.

De Lyon, le 13 juillet. — Les commissaires de la convention ont mis en usage, pour ramener les Lyonnois à leurs principes, tous les myens de douceur et de persuasion, mais les habitans de cette ville rebelle ont refusé toute espèce de composition. Les dernières lettres nous apprennent qu'il se forme définitivement un camp sous les murs de leurs villes, dans l'intention de résister aux forces qui paroissent devoir leur être envoyées bientôt pour les soumettre.

Deux députés envoyés par le comité de salut public de la convention, dans le département de la Drûme, viennent d'être arrêtés et conduits à Pierre-en-Scise.

Ce sont les citoyens P. J. d'Herbez de la Tour, de Barcelonnette, député des Basses-Alpes, et Santérat, de Montélimart, député de la Drôme.

D'Herbez, en entrant à la commune, cherchoit à avaler son passe-port, qu'on lui a arraché de la bouche; on assure qu'il étoit faux, et fabriqué à Trévoux.

De Valence, le 8 juillet. — Le représentant Albirte, un des députés auprès de l'armée

des Alpes, et le général Cartau, sont arrivés en cette ville, et se disposent d'en partir pour aller au devant des Marseillais, déjà maîtres d'Avignon, d'une partie des villes ou communes du ci-devans Comtat et d'Orange. Dans cette dernière, un avant-garde de 600 hommes y a été reçue, dit-on, avec transport.

De Montélimant, le 11 juillet. — Le conseil général de la commune réuni aux autres corps constitués, s'assemblèrent avant-hier; on jura de s'ensevelir sous les ruines de cette ville, plutôt que livrer passage aux Marseillais. Ce serment, soutenu par une armée de quatre mille hommes, tant d'infanterie que de cavalerie, arrivée ici hier, paroît contradictoire avec un autre arrêté, pris par la même assemblée, trois semaines auparavant, où il fut unanimement délibéré de recevoir les braves Marseillais fraternellement. Au reste Montélimart a suivi l'impulsion des amis de la liberté et de l'égalité, réunis depuis lors au club central à Valence.

On apprend dans le moment qu'on a fait des dispositions à Thain, vis-à-vis Tournon, ainsi qu'à St. Vallier, pour s'opposer à tout secours de la part des Lyonnais qui pourront, descendre sur le Rhône; des pièces d'artillerie

lut pu-

la lame prouve t formé e trône. ortés au

près de compte, les res bleds heures.

1, le 22 s'approes points

à Meaux arrivés à ables de i ont toles délits ence un t les re-

e, s'aples dé-

riage des t évêque , sera dé-

de Paris

r à l'hô-

e la nou-

reuse dé-

oo tt. au arte d'une aftre peut é d'elèves

our l'année nt fols.

ont été placées, par ordre du général sur les

deux points.

Le bruit se répand aussi que les Cévènes se sont levées toutes entières à l'approche de l'armée qui va attaquer le Saint-Esprit; et qu'avec les citoyens du Gard, les Cévénois se rendent en force dans cette ville, dont la citadelle est hérissée de canons qui défendent le passage du pont, et battent la plaine entre la Palu et Mondragon.

De l'autre côté du pont, c'est-à-dire, sur la rive gauche du Rhône, une avant-garde de 300 hommes du Gard s'y sont retranchés avec 4 pièces d'artillerie, tandis que sur la rive dtoite à tous les postes tels que Rauquemaure, le fort St. André, de Villeneuve-lès-Avignon, jusqu'à Aramond, on a pris les mêmes précautions.

Paris. Condé est-il pris ou non? les Autrichiens en ont publié la capitulation, et il a été fait des réjouissances à Bruxelles pour cette prise; Custines, le général, chargé de deffendre le Nord a écrit à la convention que cette ville étoit rendue, et voilà qu'à Paris, Custines dit que c'est un oui-dire. Le comité a envoyé des courriers à l'armée, qui rapportent que Condé n'est pas pris; mais comment les courriers ont-ils pu parvenir pour s'en informer, quand le général ne sait que dire. Est-ce en Asie, en Afrique, en Amérique que se fait ce siège? non, c'est en France, à 50 lieues de Paris, et on n'est pas plus sûr que cela! Après cela, écrivez l'histoire, fiez-vous aux journaux!

§ Lettre de la demoiselle Corday d'Armand, à Barbaroux; aux prisons de l'Abbaye, dans la ci-devant chambre de Brissot, le deuxième jour de la préparation de la paix.

» Vous avez désiré, citoyen, le détail de mon voyage; je ne vous ferai pas grace de la moindre anecdore. J'étois avec de bons montagnards que je faisois parler tout leur content; et leurs propos, aussi sots que leurs personnes étoient désagréables, ne servirent pas peu à m'endormir. Je ne m'éveillai, pour ainsi dire, qu'à Paris : Je fus loger rue des Vieux-Augustins, hôtel de la Providence; je trouvai Duperret, et je ne sais comment de comité de sûreté générale a été instruit que j'avois conféré avec Duperret; vous connoissez l'ame ferme de ce dernier. Il leur a répondu la vérité; j'ai con-

firmé sa déposition par la mienne; il n'y a rien contre lui, mais sa fermeré est un crime; je craignois, je l'avoue; je l'ai engagé à vous aller trouver; il est trop têtu; je me décidai donc à l'exécution de mon projet.

» Le croiriez-vous? Fauchet est en prison comme mon complice, lui qui ignoroit mon existence; mais on n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offeir aux mânes d'un grand homme. Pardon, humains, ce nom déshonore votre espèce; c'étoit une bête feroce qui alloit dévorer le reste de la France, pour la fin de la guerre civile : maintenant, vive la paix! Grace au ciel, il n'étoit pas né Français. Quatre membres se trouvèrent à mon pre-mier interrogatoire; Chabot avoit l'air d'un fou; Legendre doutoit m'avoir vu le matin chez lui; je n'ai jamais songé à cet homme; je ne lui connois pas d'assez grands moyens pour être le tyran de son pays, et je ne voulois pas punir tout le monde. Tous ceux qui me voyoient pour la première fois, prétendoient me connoitre depuis long-temps. Je crois qu'on a imprimé les dernières paroles de Marat; je doute qu'il en ait proféré; mais voici les dernières qu'il m'a dites. Après avoir reçu vos noms à tous; et ceux des administrateurs du Calvados, qui sont à Evreux, il dit pour me consoler, que dans peu de jours, il vous feroit tous guillotiner à Paris.

" Ces derniers mots déciderent de son sort. Si le département met sa figure vis-à-vis celle de St. Fargeau, il pourra faire graver ces paroles en lettres d'or. Je ne vous ferai aucun détail sur ce grand événement; les journaux vous en parleront. J'avoue que ce qui m'a décidé tour-à-fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont entôlés dimanche, 7 juillet. Vous vous souvenez comme j'en étois charmée, et je me promettois bien de faire repentir Pétion du soupçon qu'il manifesta sur mes sentimens. Est-ce que vous seriez fâchée s'ils ne partoient pas, me dit-il? Enfin, j'ai considéré que tant de braves gens venant à Paris pour chercher la tête d'un seul homme, qu'ils auroient peut-être manqué, ou qui auroit peutêtre entraîné dans sa perte beaucoup de bons citoyens, il ne méritoit pas tant d'honneut: cela suffisoit de la main d'une femme. J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour qu'il y a rien me; je us aller aı donc

prison
it mon
n'avoir
x mânes
ce nom
e feroce
, pour
vive la

Franon pre'un fou;
thez lui;
ne lui
étre le
as punir
oyoient

onnoitre imprimé ite qu'il es qu'il à tous, los, qui er, que

s guil-

son sort, vis celle ces pancun dénux vous décidé nos vo-

juillet, narmée, ntir Pénes sens'ils ne onsidéré ris pour a'ils au-

onsidéré
ris pour
a'ils auit peutde bons
onneur:
J'avoue
our qu'il

pût me regevoir; je comptois en partant de Caen, le sacrifier sur la cime de la Montagne de la convention, mais il n'alloit plus à la convention. A Paris l'on ne conçoit pas comment une femme mutile, dont la plus longue vie ne seroit bonne à rien, peut sacrifier de sing-froid sa vie pour sauver tout son pays. Je m'attendois bien à mourir dans l'instant. Des hommes courageux et vraiment audessus de tout éloge, m'ont préservé de la fureur excusable des malheureux que j'avois faits; comme j'étois vraiment de sang-froid, je soufiris des cris de quelques femmes.

» Mais qui sauve sa patrie, ne s'apperçoit point de ce qu'il en coûte; puisse la paix s'établir aussi-tôt que je le désire, voilà un grand criminel à bas; sans cela nous ne l'aurions jamais eu. Je jouis de la paix depuis deux jours; le bonheur de mon pays fait le mien.

Je ne doute pas que l'on ne tourmente mon père, qui a déjà bien assez de ma perte pour l'affliger. Je lui écrivis dernièrement que redoutant le feu de la guerre civile, j'irois en Angleterre; alors mon projet étoit de garder l'incognito sur la mort de Marat, et je voulois laisser les Parisiens chercher inutilement mon nom. Je vous prie, citoyen, et vos cossègues, de prendre la défense de mes parens si on les inquiète; je n'ai jamais hai qu'un seul être, et j'ai fait voir mon caractère. Ceux qui me regretteront se rejouiront de me voir jouir du repos dans les Champs-Elysées avec Brutus et quelques anciens. Il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays; ils sont presque tous égoistes. On m'a donné deux gendarmes pour me préserver de l'ennui; i'ai tronvé cela fort bien le jour, mais non la nuit; je me suis plaint de cette indécence; le comité n'a pas jugé à propos d'y faire attention: je crois que c'est de l'invention de Chabot; il n'ya qu'un capucin qui puisse avoir ces idées. Je vous prie de dice à Wimpfen que j'ai gagné plus d'une bataille par l'action que je viens de commettre.

§ On assure qu'il y a chez Marat des papiers d'une très - grande importance. Sur la réquisition d'Hébert, les commissaires de la commune qui y ont apposé les scellés, sont autorisés à les reconnoître et à les lever. Un membre observe que la levée d'un scellé est un acte judiciaire et non d'administration, et que les admi-

nistrateurs d'une commune n'ont pas le droit de les lever, que c'est une fonction de juge de paix. Le réquisitoire d'Hébert n'en est pas moins adopté. La méchanceté s'autend à de grandes découvertes dans ces papiers, et ceux qui dissent que Marat servoit le parti royaliste, seroient bien contens d'en trouver la preuve; mais cet ami du peuple s'est montré trop constamment le même, pour qu'on puisse croite qu'il ait voulu réellement servir un parti qu'il combattoit avec tant de courage.

§ Le département du Calvados et plusieurs autres départemens en contre-révolution rappellents leur concitoyens qui sont à Paris, et leur enjoignent de revenir sur-le-champ.

S Les habitans de Bar sur Ornain, cidevant Bar-le-Duc, avoient signé une adresse contre la Montague, dans la bonne foi de s'opposer à l'aristocratie et au royalisme conjurés. Il y avoit dans la société populaire de cette ville deux partis bien prononcés, l'un de la Montagne, l'autre de la plaine; la constitution a reunis tous les esprits, tous ont unanimement adhéré à l'immortelle journée du 31 mai, et voué le fédéralisme à l'exécration. La Montagne y est triomphante.

S Des lettres de Chartres annoncent que Pétion, pere, a répandu un écrit pour engager ses concitoyens à différer d'accepter la constitution, mais le peuple a brûlé l'écrit, et a accepté la constitution.

Convention Nationale (Présidence du citoyen Jambon St., André.)

Addition à la Séance d'hier.

On annonce à la convention que deux commissaires du conseil exécutif ont été arrêtés à Brest par ordre des autoriés constituées de cette ville, qui se glorifient de ne plus reconnoître ni convention nationale, ni conseil exécutif. Ce dernier a pris un arrêté pour l'élargissement de ses commissaires; mais les administrateurs contre-tévolutionnaires de Brest ont refusé de s'y soumettre. En conséquence, La convention nationale, aprês avoir entendu son comité de sûreté générale et de surveillance, décrète que les ciroyens Caumont et Quincy, commissaires du pouvoir exécutif provisoire à Brest, et mis en état d'arrestation par les autorités constituées de cette ville, seront élargis à la réception du présent décret et renvoie l'examen de la conduite de ces autorités constituées au comité de sûreté générale pour en faire son rapport.

La convention nationale, après avoir entendu le rapport qui lui a été fait par Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, décrète ce qui suit:

ART. Ier. Les auteurs d'écrits en tout genre, les compositeurs de musique, les peintres et dessinateurs qui feront graver des tableaux ou dessins, jouiront du droit exclusif de vendre, et de distribuer leur ouvrage dans le territoire de la république, et d'en céder la propriété en tout ou en partie.

Tout artiste qui mettra un ouvrage au jour, en remettra deux exemplaires à la bibliothèque nationale; ce n'est que d'après cette remise, que l'on pourra poursuivre les contre facteurs. Les héritiers jouiront de l'ouvrage 10 ans après la mort de l'auteur. Amende contre les contre-facteurs de la valeur de trois mille exemplaires.

On rend un dé ret d'accusation contre les administrateurs du département du Finistère, pour avoir tenté d'avilir la représentation nationale, avoir usurpé et influencé l'autorité du souverain, et comme coupables d'entreprises contre-révolutionnaires. Le siège de l'administration fixé à Quimper est transféré à Landernau.

Séance du samedi 29 juillet.

Rhul se plaint du nombre des commissoires envoyés par le conseil exécutif, et de leurs dépenses, il en propose le rappel, on s'y oppose, plusieurs ont rendu les plus grands services; ce sont eux qui ont démasqué le traître Custines. Le conseil exécutif en enverra l'état nominatif dans 24 heures, qui sera examiné par le comité de sûreté générale.

Pareillement le ministre des affaires étrangères enverra la lis-e de tous ses agens en pays étrangers, celle de nos représentans, ainsi que celle des envoyés et agens que les cours étrangéres entretiennent auprès de nous.

Tous les administrateurs de la république, soit à bail ou à ferme, seront pareillement tenus d'envoyer la note de tous leurs employés. Le comité présentera le projet d'une loi pour les peines à infliger aux administrateurs qui n'auront pas observé les loix.

Une lettre d'Albitte, écrite du Pont Saint-Esprit, annonce que les Marseillais ont été forcés d'évacuer Avignon, le Comtat et Orange. On n'en lit pas d'avantage; on la renvoye au comité. Une autre lettre fait part que les Marseillais ont été battus et mis en fuite, qu'ils ont perdu tous leurs canons, et que cinq de leurs chefs ont été conduits à Grenoble.

On a mis un embargo sur rous les navires appartenans aux ennemis; par représailles, ils ont arrêtés les nôtres. On decrète quiil sera accordé une indemnité aux citoyens qui ont perdu leurs vaisseaux.

Le Doubs a rapporté ses arrêtés liberticides; le Jura va en faire de même. Alençon, du département du Calvados a accepté la constitution. L'armée de Buzot se réduit à rien; il a 18 canons et pas un canonnier.

On crée une commission chargée de poursuivre les agioreurs, les accapareurs, et de faire sortir du territoire de la république tous les étrangers qui ne sont pas naturalisés en France.

On met en état d'arrestation tous les fournisseurs d'habillemens des tro pes. Le comité est chargé de veiller à ce que le service n'en souffre point.

Tous les administrateurs de la République, sont chargés de rendre publiquement leurs compres

Treilhard et Mathieu, représentans du peuple dans le Dordogne, sont rappellés; on les inculpe de foiblesse.

Tous les habitans du Nord offrent de se lever tous à la fois pour repousser loin de leurs foyers les soldats de la tyrannie. — Chabot propose cet exemple à toute la République.

On touterit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Jaint-Martin, à celle Saint-Denis No. 3e. Le prix de l'abonnement de ce papier nouveue, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sois pour l'anné 1911. Pour six mois 7 livres 10 sois pour trois-mois, et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sois.